



# SAINT HILLIERS



N°6 - Mai 2005

## SOMMAIRE

*Edito*

*Budget Communal*

*Subventions aux Associations*

*Règles de bon voisinage*

*Fête Intercommunale du Pain*

*Informations diverses - Agenda*

La Gazette

## Edito

*Ce mois de mai nous propose des rendez-vous très importants. Le 29 quel que soit le résultat du référendum nous engagerons l'avenir de nos enfants, le 22 la 3ème Fête du Pain à Rouilly organisée par la Communauté de communes de la G.E.R.B.E. concrétisera d'une manière festive nos actions quotidiennes, le 16 la mairie, l'école et la cantine seront ouvertes pour la journée de solidarité, le 8 célébration du 60ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.*

*Ce mois de mai est également pour nos collégiens et lycéens la dernière ligne droite avant les examens, je leur souhaite succès et réussite.*

*Dans l'attente de vous rencontrer lors de ces prochaines dates, je vous adresse mes très cordiales salutations.*

*Le Maire  
Jean Pierre Foessel*

## Budget communal - Subventions:

Dans sa séance du 7 Avril 2005, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire a voté le compte administratif 2004, le budget primitif 2005, l'affectation des résultats et les subventions:

### **Budget M14 : (Budget général)**

Section de fonctionnement : 333 424.96 €

Section d'investissement : 211 911.00 €

### **Budget M 49 :(Eau/Assainissement)**

Section de fonctionnement : 53 676.39 €

Section d'investissement : 225 974.01 €

### **Vote du taux des taxes d'imposition 2005 :**

- habitation : 11.50 % - foncier bâti : 16.06 % - foncier non bâti : 35.10 %

### **Subventions (principales associations):**

- Foyer Rural : 1000 € - Amicale des Anciens : 800 € - Comité des Fêtes : 2000 €



## Règles de bon voisinage - Règlementation communale

Département de Seine et Marne



Mairie  
de  
**SAINT HILLIERS**  
77160

### AVIS AUX ADMINISTRÉS

*Monsieur le Maire rappelle ci-dessous à ses administrés les principales réglementations dans la lutte contre les feux et les bruits de voisinage :*

- 1) *Selon l'article 84 de la circulaire préfectorale n°02/1998, pour des raisons de sécurité, de protection de l'environnement et de respect de la qualité de vie, **il est interdit de faire des feux**, en particulier pour brûler des déchets (à même le sol ou dans des récipients et quelle qu'en soit la nature), sur l'ensemble du territoire de la commune.*
  
- 2) *En référence à mon arrêté d'août 2000, sur la voie publique et dans les lieux publics **sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage** et notamment ceux provenant de l'emploi d'appareils sonores par haut-parleurs, des réparations ou réglage de moteurs, sauf réparation de courte durée urgente, l'utilisation de pétards. Une dérogation permanente existe pour les fêtes suivantes : 14 juillet, fêtes de fin d'année, fête de la musique et la fête communale.  
Les travaux de bricolage ou de jardinage avec des outils tels que : perceuses, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques, tondeuses etc. ne peuvent être effectués que pendant les jours et heures ci-dessous :*
  - de 07 h à 20 h les jours ouvrés
  - de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 les samedis
  - de 10 à 12 les dimanches et jours fériés.

*En vous remerciant de votre compréhension,*

Le Maire, J.P. FOESSEL

*Pour le Maire, l'Adjoint J.P. BOISVERT*



## 3ème Fête Intercommunale du Pain Dimanche 22 Mai 2005 - Rouilly (La Bretonnière)

La Fête Intercommunale du Pain est née à l'initiative de la communauté de communes de la G.E.R.B.E. Chaque année, l'une de nos neuf communes l'accueille sur son territoire.

La deuxième édition en 2004 à St Loup de Naud a été un succès avec plus de 4000 visiteurs, 90 stands à la brocante et 40 exposants au Marché des Saveurs et du Terroir.

Elle aura été l'occasion dans une ambiance à la fois conviviale festive et culturelle, de découvrir ou de redécouvrir les traditions agricoles, la culture des céréales, l'histoire du pain et de la boulangerie au fil des âges.

Grâce à la mise en commun des ressources des communes et de nombreuses associations, les petits comme les grands pourront découvrir au fil de la journée: Les ateliers thématiques, la présentation des communes, l'exposition de matériel ancien et de modèles réduits, le four à pain mobile, la brocante, les spectacles de rue, le marché artisanal ...

Concours de costumes sur le thème de la paysannerie, la boulangerie et la meunerie !

### **Rallye Austin Mini - Départ le 22 Mai 2005 à 8H30 organisé par Mr Gérald Cortet du Club Esprit Mini Team**

Le dimanche 22 Mai 2005, un rallye de voitures "Austin Mini", prendra le départ, de la salle des fêtes de St Hilliers, à partir de 8 heures 30.  
Ce rallye est organisé, par le club, Esprit Mini Team.



## Agenda

**Dimanche 22 Mai :** Fête Intercommunale du Pain à Rouilly - Entrée libre

**Mercredi 25 Mai :** M. Ghislain BRAY - Député - sera présent à la salle communale à 18H

**Dimanche 29 Mai:**

**Référendum sur la Constitution Européenne** - Bureaux ouverts de 8H à 20H

**Samedi 11/Dimanche 12 Juin:** 22ème Fête Médiévale de Provins

**Samedi 2 Juillet:** Villages Briards en Fête à Augers en Brie



## Communiqué de Presse de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne

### La Carte Européenne d'Assurance Maladie

Vous-même ou un membre de votre famille partez en séjour en Europe.

**Avant votre départ**, n'oubliez pas de commander la **carte européenne d'assurance maladie** à votre caisse. Cette carte vous sera envoyée sous 15 jours.

#### Pourquoi ?

Si vous avez besoin de soins médicaux pendant votre séjour, la carte européenne d'assurance maladie vous dispensera de faire l'avance de frais, dans les conditions prévues par la législation en vigueur dans le pays.

#### Quand et comment en faire la demande ?

Valable un an, faites-en la demande dès que vous avez connaissance de votre départ.

- Par téléphone : **0.820.904.138** (0,12 cts/min),
- Par Internet : [www.melun.ameli.fr](http://www.melun.ameli.fr) ,
- Par courrier : **CPAM de Seine-et-Marne**  
**77605 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 03**
- Dans un de nos points d'accueil.

Le secrétariat de la Mairie est ouvert:

**Mardi - Jeudi - Vendredi:** 14H30 - 18H30

**Mercredi - Samedi:** 10H - 12H

Pour contacter la mairie par courriel : [mairie@sainthilliers.fr](mailto:mairie@sainthilliers.fr) - Site web : <http://www.sainthilliers.fr>



Retrouvez l'actualité de la commune, les Forums, les comptes rendus des conseils municipaux et la version téléchargeable de la Gazette sur le site internet de notre commune.

**<http://www.sainthilliers.fr>**